



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20181112-2018_11_233-DE

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

2018-11-233 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 6 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit le douze novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :

Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Hélène ESTRADE, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Pierre-Jean MARTINET, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc DARQUEST pouvoir à François-Didier BASSET, Gabi HOPER pouvoir à Philippe BUISSON, Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Bernard PIOT pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Agnès SEJOURNET pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AVIS SUR LES OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES DE LA VILLE DE LIBOURNE

Sur proposition de Monsieur Jérôme COSNARD, Vice-président, en charge du Développement économique,

Vu la délibération n°2018-09-187 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Libournais en date du 25 septembre 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités économiques d'intérêt communautaire »,

Vu le courrier de la Ville de Libourne du 26 septembre 2018 sollicitant l'avis de La Cali sur les ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2019,

Vu la délibération de Conseil municipal de la Ville de Libourne en date du 15 octobre 2018,

Dans le cadre de l'application de la loi du 06 août 2015 « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » et conformément aux dispositions de l'article L.3132-26 du Code du Travail qui dispose que: « Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable ».

La commune de Libourne propose une demande de dérogation pour les dates suivantes :

- 13 janvier 2019 : soldes d'hiver
- 19 mai 2019 : fêtes des mères
- 30 juin 2019 : soldes d'été
- 13 octobre 2019 : « 3 J »
- 8, 15, 22 et 29 décembre 2019 : fêtes de fin d'année

Vu l'avis du Bureau communautaire du 5 novembre 2018

Après en avoir délibéré,

Et à la majorité, 54 voix pour et 5 abstentions (Jean-Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU, Monique JULIEN, Sébastien LABORDE, Agnès SEJOURNET)

Le Conseil communautaire décide :

- de donner un avis favorable aux ouvertures dominicales des commerces de la ville de Libourne sur l'année 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 20/11/2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

